

Le protocole pour l'école : le Conseil général a assumé ses responsabilités !

A ceux qui voient dans la conclusion du débat de lundi dernier un manque de courage, je veux rappeler quelques vérités simples. Alors que l'organisation de l'enseignement primaire interpelle les compétences de l'État et celles des communes, j'ai voulu que le Conseil général débattenne publiquement de ces questions. Un autre choix aurait pu être fait : le manque de courage, en l'occurrence, aurait été de ne pas organiser ce débat et de laisser les communes et l'État en faire seuls leur affaire.

Le débat a eu lieu et pendant près de deux heures, chacun a pu s'exprimer. Libre à chacun de juger de la qualité des échanges. Je les ai trouvés pour ma part apaisés et constructifs.

Ce débat est intervenu sur la base d'un rapport et du projet de protocole dont disposait le Conseil général lorsque cette réunion a été convoquée (la loi est ainsi faite : les élus statuent sur la base de documents qui leur sont transmis dans les délais légaux). La version du texte en possession des conseillers généraux ne comportait ainsi pas les nombreuses modifications apportées le vendredi précédent par l'Association des élus.

Ceux qui ont analysé objectivement le rapport et écouté sans parti pris les orateurs auront pu apprécier l'analyse qui avait été faite du projet de protocole. Cette analyse était globalement positive et, pour l'essentiel, reconnaissait le bien fondé de la démarche.

Pour approuver un protocole, encore aurait-il fallu en disposer. Ce n'était pas le cas lundi, le Conseil général n'avait pas d'autre choix que de surseoir à statuer. Le protocole dans sa version définitive m'a été transmis jeudi soir.

Serge Rigal, président du Département du Lot